

**Séance plénière ordinaire 2021 - 2024****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure Lieu	Lundi 18 décembre 2023, de 19h à 21h50 - Salle paroissiale – Maison de Commune				
Présences	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV	Présent
	Vice-président de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR	Présent
	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	LC	Présente
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	LC	Présent
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV	Présent
	Membre - Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	LC	Présent
	Membre – Vice-président du Conseil général	Jean-Benoît Genoud	JBG	AV	Présent
	Membre - Secrétaire du Bureau	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR	Présente
	Membre - Chef de groupe	Florent Favre	FF	LC	Présent
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV	Présente
	Membre - Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR	Présent
	Membre – Edilité/urbanisme/territoire	Yannick Berner	YB	PLR	Présent
	Membre - Rapporteur Cogest	Xavier Berthouzoz	XB	AV	Présent
	Membre – Cogest - Relect/rédac.	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV	Présente
	Membre – Relecture/rédaction	Christine Cavallera	CC	PLR	Présente
	Membre - RCO	Alain Coquisart	AC	PLR	Présent
	Membre - RCO	Pascal Coudray	PC	AV	Présent
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Nihat Curic	EC	LC	Présente
	Membre - RCO	Michel Declercq	MD	LC	Présent
	Membre – Edilité	Adem Durakovski	AD	LC	Présent
	Membre - Cogest	Pietro Falco	PF	LC	Présent
	Membre - Cogest	Mathieu Fournier	FM	LC	Présent
	Membre	Julien Girod	JG	AV	Présente
	Membre - Cogest	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR	Présente
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Pascale Moos	PM	LC	Présente
	Membre - RCO	Pierre-Alain Morard	PAM	AV	Présent
	Membre – Cogest	Cindy Papilloud	CP	LC	Présente
Membre - Président Cogest	Daniel Roh	DR	PLR	Présent	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Raphaël Roh	RR	AV	Présent	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Laurent Zufferey	LZ	AV	Présent	
Absents	Membre – RCO - suppl. Cogest	Arnaud Zufferey	AZ	AV	Excusé
	Membre – membre du Bureau	Chantal Roh	CR	LC	Excusée
	Membre – Rapporteur RCO	Stéphanie Glassey	SG	LC	Excusée
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF		Excusé
	Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	Excusé
	Membre	Luis Ferreira Manuel	MLF	PLR	Excusé

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 16 octobre 2023
3. Coefficient d'impôts et taux d'indexation
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote
4. Présentation du plan financier 2025-2028
5. Budget 2024
 - Présentation
 - Rapport de la commission de gestion
 - Discussion
 - Vote
6. Informations
7. Divers

BIENVENUE

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée présente. Il fait le tour des groupes pour les présences. 23 personnes présentes. 22 votants. La majorité est réunie, le législatif peut donc délibérer.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire, Monique Roh-Roduit (MRR), lit l'ordre du jour.

Tous les groupes entrent en matière et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

Tous les groupes entrent en matière.

Daniel Roh (DR) demande une modification sur l'animation et des questions qu'il a pré-posé lors du dernier plénum. MRR a apporté les modifications. Le PV corrigé sera joint à l'envoi du document présent. **Annexe 1**

M. Morard nous a rejoint, nous sommes 24 présents.

Tous les groupes approuvent le PV.

Le procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 18 décembre 2023 est accepté à 23 voix.

3. COEFFICIENT D'IMPÔTS ET TAUX D'INDEXATION

PRÉSENTATION

Le conseil général décide du coefficient et de l'indexation du revenu imposable. Ils seront traités et votés séparément.

PMV passe la parole à Olivier Cottagnoud (OC).

Le CM propose de maintenir le taux d'indexation de 163% du revenu imposable. L'augmentation des prix à la consommation est inférieure à 3% sur l'année 2023.

Il a aussi été décidé de maintenir le coefficient à 1.15. Si une décision d'augmentation devait être prise, c'est sur ce paramètre qu'il faudrait agir.

La municipalité dispose d'une attractivité fiscale. La moyenne des communes du district de Conthey se situant à 1.24.

LE CM a étudié la possibilité d'ajuster ce coefficient vers le haut, mais a décidé de reporter cette décision en raison de la situation économique actuelle. Alourdir la charge fiscale à l'heure où l'inflation est encore importante serait un coût supplémentaire porté au pouvoir d'achat des citoyens Vétrozains.

Le CM prendra cette décision lorsque la situation réelle, non budgétée, le commandera. L'exécutif n'exclut pas d'augmenter à moyen terme. L'évolution des rentrées fiscales sur les personnes morales dictera vraisemblablement l'échéance de ce changement de coefficient.

Cependant, selon l'état actuel financier, l'exercice comptable 2023 en cours devrait être favorable par rapport à sa projection budgétaire. Il semble donc prématuré d'agir dès l'exercice 2024.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à valider les décisions fiscales 2024 indicateurproposées.

M. Nihat Curic (NC) rejoint l'assemblée, nous sommes 25.

DISCUSSION

Florent Fave (FF), selon les conclusions finales de la Cogest, propose que le taux d'imposition des personnes physiques soit indexé par rapport à la dette par habitant afin d'avoir des entrées fiscales qui concordent avec les besoins communaux. Il aimerait savoir si l'exécutif a étudié cette solution, si elle est possible et, si oui, s'il pensait aller dans ce sens-là ?

OC Nous avons pris connaissance de cette proposition. Sur le fond nous n'avons rien contre coupler ce coefficient à l'endettement réel et non au budget de la commune. Actuellement, nous estimons qu'il n'y a pas nécessité de l'augmenter. Nous sommes prêts à y réfléchir pour les années suivantes quand nous dépasserons les 5'000.— de dette par habitant en chiffre réel.

Les groupes présents entrent en matière sur les deux objets.

VOTE

<p><i>Le coefficient d'impôts est accepté à l'unanimité à 163%.</i> <i>Le taux d'indexation est accepté à l'unanimité 1.15.</i></p>

4. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2025-2028

PMV selon les nouvelles directives, le plan financier se place à présent avant le budget. **Annexe 2**

OC présente le plan financier 2025-2028. C'est un instrument de planification sur l'évolution future à moyen terme. Il montre la tendance générale de l'évolution future des finances de la commune. Il est mis à jour annuellement selon les dernières informations arrivant en cours d'année. Il est influencé par les éléments dépendant ou non du CM, en particulier par les recettes fiscales.

Cette année c'est encore plus flagrant puisqu'il y a des incertitudes à court et moyen terme sur les impôts des personnes morales. Le CM a décidé de miser sur un plan financier basé sur la sobriété.

D'éventuelles bonnes surprises fiscales, durant les prochaines années, nous permettrons de réaliser soit des investissements nouveaux, soit de diminuer la dette communale.

La présentation des slides est faite. Le canevas est celui préconisé par le canton.

Les charges financières et les revenus financiers font l'objet d'une projection sur la base d'éléments connus, les amortissements et charges financières ont été calculés sur des investissements prévus et des insuffisances de financement qui en découlent.

La récente évolution négative des taux bancaires influence aussi les charges financières.

Il existe une incertitude pour la période 2025-2028 par rapport aux rentrées fiscales sur les personnes morales. Ce plan financier en tient compte dans sa version pessimiste. Vous pourrez constater l'impact négatif sur les finances communales.

Sur les investissements, les crédits d'engagements seront menés à terme. Les futurs projets d'envergure seront réexaminés en temps voulu. Selon cette projection, les investissements ne seraient pas couverts, dès 2026, par la marge d'autofinancement si les entrées fiscales en baisse se concrétisent.

Pour l'évolution de la fortune, on note une perte probable en 2026 qui serait importante.

Les indicateurs financiers, mis en place le canton il y a une année, ont été resserrés. Par exemple, l'endettement à 5000.--, qui était avant important, passe à très important.

Le taux d'endettement net est une mise en relation de la dette nette avec les revenus fiscaux.

À fin 2028, la dette nette représente 200% des revenus fiscaux. C'est surtout dû aux forts investissements que la commune a consenti et qui ne sont pas tous autofinancés. Ce ratio est considéré comme mauvais pour les 4 prochaines années.

Le degré d'autofinancement vient de la marge d'autofinancement avec les investissements nets.

Il sera variable pour les années 2025-2026. Les crédits d'engagement seront menés à terme. Les investissements sont conséquents, mais relativement pas couverts par la marge d'autofinancement. Pour 2027-2028, les investissements sont en retrait et largement inférieurs à la marge d'autofinancement. Cela reste une projection une base sur le long terme.

L'apport des charges d'intérêt, ration est jugé bon en-dessous de 4%. Cette situation devrait perdurer pour la période 2025-2028.

La dette brute par rapport au revenu est une mise en relation avec la dette brute avec le revenu courant. Entre 150% et 200%, il est considéré comme mauvais. Le ratio devrait rester à ce niveau pour les années 2025-2028.

La proportion des investissements est une mise en relation avec les investissements bruts et les dépenses totales. L'effort est jugé moyen pour 2025 et faible pour 2026-2028.

La part du service de la dette est une mise en relation du service de la dette avec les revenus courants. Au-delà de 15% la charge est considérée comme forte pour 2026, mais acceptable pour 2025, 2027-2028. Ce ratio renseigne sur l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes.

La dette par habitant, relation entre le nombre d'habitants et la dette nette. Elle est fortement impactée par les investissements consentis. On se situe à une projection 5442.- pour la fin d'année 2024

L'exercice 2023 qui est plus favorable que budgété va certainement amoindrir cet endettement.

La dette baissera alors légèrement pour atteindre 4589.-- à fin 2028.

Le taux d'autofinancement est notre capacité d'autofinancement selon les revenus courants, ce pourcentage donne les revenus à disposition pour autofinancer les investissements sans avoir recours à des capitaux étrangers. En-dessous de 10%, ce ratio est considéré comme mauvais. Ce sera le cas pour 2025-2028.

Le tableau final récapitulatif est l'évolution de la dette communale nette sur une période de 28 ans. De 2000 à 2028.

PMV demande s'il y a des questions ou remarques ?

FF s'il y a de bonnes surprises, certains investissements pourraient être remis sur la table. Quel est la liste des investissements qui ont été abandonnés faute d'argent et quelle sera la priorité s'ils devaient être fait, lesquels seraient-ils ?

OC l'exécutif n'a pas procédé à cet exercice. Nous savons ce que nous avons mis de côté, mais nous n'avons pas priorisé les investissements en cas de bonne surprise. Mais cela se fera dès que le ciel s'éclaircira.

FF, peut-on avoir la liste des investissements qui ont été abandonnés ?

OC oui

FF, sur le slide de la dette par habitant, on voit qu'on gagne 20 habitants par an jusqu'en 2027, puis on a un bond de 400 habitants. D'où vient cette évolution et pourquoi ce gros bond en 2028 ?

OC, je suis aussi surpris de ce chiffre. Actuellement nous augmentons de plus de 20 par an. Le chiffre de 2028 n'est pas crédible.

DR, on a parlé de 4 millions d'investissement sur les années qui viennent. Avec l'arrivée éventuelle du du cycle d'orientation, avec une facture d'environ 8 millions de francs pour la transformation. Ce montant va passer dans les comptes de fonctionnement ?

OC, nous sommes actuellement en discussion avec le CO pour savoir si on opère comme pour la STEP, soit qu'ils empruntent et nous passons dans le fonctionnement ou si c'est les communes qui doivent investir. Là cela passerait dans les investissements. Nous n'avons pas de réponse pour l'instant. Sur le montant et le timing, le concours sera lancé l'année prochaine pour avoir différentes variantes possibles. Nous aurons alors le montant pour la commune de Vétroz et le planning à mettre

en place. Toutes les communes sont actuellement serrées financièrement et ne sont pas trop pressées de faire ces travaux à court terme.

DR, le CO est la seule structure intercommunale où les investissements ne sont pas à leur charge mais à celle des communes. Si cela peut être modifié, c'est un bon point. En amortissant sur 10 ans, ce montant passera dans l'association intercommunale et nous n'aurons pas forcément ce montant tout de suite.

OC, le résultat final ne change pas beaucoup car, si le montant passe chez nous, nous aurons les amortissements et si le montant passe chez eux, il sera dans la facture que nous recevons de chez eux. Cela fera une différence sur la dette si le montant passe chez nous.

DR, faudra être attentif au graphique. On m'a dit qu'il y a eu, en 2000, de dépenses pour les écoles. Il faut se rappeler qu'en 2013, on consommait 3.7 millions pour le personnel communal et maintenant on est à plus de 7 millions. Il est alors peut-être plus facile d'amortir. Je n'ai pas fait le calcul mais, en enlevant la charge du personnel, avons-nous la même capacité de remboursement qu'alors ? Il serait bien de se poser la question.

OC, les coûts de personnel ne vont pas baisser à moins de se séparer d'un service. C'est sur d'autres investissements que nous pourrions sacrifier ou d'augmenter les recettes fiscales.

PMV, le foyer Haut-de-Cry là-dedans ?

OC, on a renfloué cette année. Pour 2024, les projections sont bonnes. On vise l'équilibre financier dès fin 2024.

PMV, nous sommes bien dans le suivi administratif ?

OC, Il y a eu une malfaçon sur la climatisation en 2017-18 qui n'était pas adaptée, un arrangement a été trouvé entre l'autre partie et leurs assurances. Le foyer va recevoir 220'000.-- de dommages. Cela leur permettra de faire une réserve.

5. BUDGET 2024

PRÉSENTATION

OC présente le budget 2024 proposé par le CM. L'exécutif a retenu certaines bases de calcul pour l'établissement de sa prévision. Notamment, aucun renchérissement sur le traitement du personnel communal. Une augmentation de 4% en moyenne avait été accordé en début 2023.

Le président présente les principaux montants sur les slides. [Annexe 3](#)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Xavier Berthouzoz (XB) présente les conclusions du rapport de la commission de gestion page 15 à 19 du document joint à la convocation au plénum.

DISCUSSION

Joël Germanier affiche les comptes de fonctionnement.

PMV présente et demande à chacun désirant intervenir de le faire immédiatement et de donner le numéro de la rubrique concernée.

PMV informe que l'amendement PLR n'est pas recevable et qu'un amendement du groupe AV est retiré. Les autres amendements seront traités au fur et à mesure des rubriques. Ils seront votés au fur et à mesure du déroulé.

DR, 7300.3130.00 déchets verts, que ECOBOIS est une entreprise privée et que nous n'avons pas de marge de manœuvre avec eux. Nous mettons nos cartes magnétiques à leur disposition. Quel arrangement avons-nous avec eux ?

Stéphane Papilloud (SP), c'est pour faciliter l'accès de nos citoyens. C'est aussi pour éviter que les personnes sans carte ou avec de photocopies puissent se servir des services. C'est Ecobois qui nous a approché et proposé ce système.

DR, posera des questions dans les divers. Ce n'est pas en lien avec le budget.

Le défilement du budget continue.

Joël Germanier affiche les investissements. Il y a 3 amendements en lien avec cette section qui seront présentés.

Julien Girod (JG) 2170.5040.1001 Centre scolaire de Bresse. **Annexe 4 amendement AV**

FF, LC était un peu sceptique par rapport à cet amendement jusqu'à la réponse de la Cogest qui informe que c'est une demande des enseignants et que la plupart des choses avaient déjà été achetées cette année. À l'intention du CM, pourquoi aucun montant n'a été prévu initialement pour le projet vu que la plupart des choses sont déjà achetées et qu'il en fallait peu pour le terminer alors que l'amendement a été accepté par le CM ?

Dominique Kuster (DK) les travaux sur les budgets commencent à la fin de l'été. À ce moment-là, nous avons un budget confortable. Puis nous avons eu de préoccupations de revirement budgétaires. Il a fallu faire des économies. Quand on a pu reprendre ce dossier, on s'est rendu compte qu'il était trop tard dans l'année pour mener à bien les différents aménagements. Les bancs sont stockés et prêts à être déployés, les bacs pour les jardins pédagogiques sont en cours de fabrication. Reste les aménagements sécuritaires et arbres (clôtures, etc.) qui n'ont pas encore été chiffrés. Cet amendement nous permet de récupérer ce budget qui n'a pas pu être dépensé.

PMV, pour que la chose soit claire pour tous, demande de rappeler quel est ce projet. L'aménagement du centre de Bresse avec un peu de culture ?

DK, c'est un projet qui avait été soumis par les enseignants pour créer des activités de jardinage et ludique au centre scolaire de Bresse. Pour ces derniers, nous n'avons pas encore trouvé quelque chose de financièrement acceptable.

PMV, ce projet sera annuel. Sera-t-il entretenu pendant l'été et par qui ?

DK, il y aura des légumes qui pourront être récoltés en juin ou des fleurs sinon cela posera problème. C'est encore un point à éclaircir.

PMV, il faut environ 60 jours pour qu'une culture soit prenable.

DR, que le dossier était clé en main et relève qu'ils avaient fourni tous ce qu'il fallait en juin 2022. Cela devait être fait avant les vacances pour le bouclage du budget. Il a relancé en début d'année en demandant de ne pas attendre le mois de septembre pour demander des devis. Il trouve dommage de venir avec un amendement maintenant pour corriger tout cela. Il sait qu'il y a eu des projets de l'UAPE qui devaient mettre certaines choses en attente. Ils ne pouvaient faire plus que cela et que le projet traîne. Si cet amendement ne passe pas, le projet sera abandonné. C'est pour cela que le PLR le soutient aussi.

VOTE

<p><i>Amendement AV sur le jardin pédagogique de Bresse est accepté par 21 voix contre 2 et 1 abstention.</i></p>

Helen Minguely Coudray (HMC) l'AV est satisfaite de l'acceptation de l'amendement précédent et informe qu'ils retirent l'amendement sur l'aménagement d'un jardin pédagogique aux Plantys déposé par souci d'équité pour tous les élèves de Vétroz. Étant donné les commentaires du rapport de la Cogest, l'AV rejoint l'idée d'attendre la preuve et l'idée du concept de fonctionnement en été du jardin de Bresse. L'AV croit en ces jardins pédagogiques, mais est favorable à l'avancée par étape.

FF défend l'amendement déposé pour la cantine du foot. Beaucoup de projets sont passés au CG, en 2020 un budget de 120'000.- pour un projet de 350'000.-. Budget 2021, 500'000.- demandé et accepté par le CG avec quelques réticences, pour un projet chiffré à 630'000.-. On disait déjà que le bâtiment était dans un état plus que préoccupant. Toit, amiante, électricité étaient déjà un problème. Budget 2023 545'000.- amendé par le CG suite à un amendement de la Cogest ne le trouvait pas suffisamment abouti. Puis nous avons parlé d'un crédit d'engagement, soumis à la Cogest, mais abandonné pour les raisons de problèmes de rentrées fiscales. Un gros contribuable qui pourrait quitter la commune.

On se retrouve pour l'an prochain avec un montant de 300'000.-

Au CM, si nous avons une bonne surprise fiscale, est-ce que ce projet sera ressuscité et se ferait selon le crédit d'engagement qui a été demandé ou le projet est-il définitivement abandonné ?

OC, il faudrait plusieurs bonnes surprises pour remettre ce projet à 1,6 millions sur la table. Projet qui comprenait beaucoup de choses. Il y a d'autres projets en attente, nous devons peser le pour et le

contre pour chacun d'eux. L'important est de mettre cette cantine aux normes et de faire les réparations urgentes et nécessaires.

FF, donc on peut le considérer, à court terme, comme abandonné. Si on remet le bâtiment aux normes, on ne va pas le détruire 6 mois plus tard. Notre amendement se base en partie sur le rapport établi par Artefact Architecture Sàrl du 4 avril 2021. À la lecture, il semblerait plutôt qu'il a été fait en 2022 car il site des éléments de fin 2021. Il conseille à tous de le lire car il est très préoccupant, notamment au niveau de l'amiante, surtout dans un local qui est dans un état dramatique. On voit que ce rapport chiffre tous les travaux à niveau de 571'000.-- ttc. Juste les travaux sécuritaires s'élèvent à plus de 300'000.--. Sur quelle base est calculée ce montant de 300'000.-- ? Quels sont les travaux qui y sont inclus ? En se basant sur le rapport d'Artefact Architecture.

DK, il faut voir ces 300'000.- comme une limite d'enveloppe budgétaire. Si on dépense plus, on reste quand même avec un bâtiment vieux, pas chauffable, mal isolé, un radié avec des fissures structurelles. Cette somme serait de plus de 300'00.-, ce serait potentiellement une somme jetée à la poubelle, si nous décidons un jour de réaliser quelque chose de mieux il faudrait tout démolir. C'est un chiffre qui est un peu sorti du chapeau quand on s'est rendu compte qu'on n'allait pas pouvoir réaliser ce projet qui avait le consensus de toutes les parties. Il a fallu se résoudre à se limiter à des réparations urgentes et on a mis un montant à ne pas dépasser. Nous avons inspecté les lieux, la semaine des pluies diluviennes, pour nous rendre compte de la réalité sur place. Il y a quelques fuites, mais pas de flaques au sol, quelques suintements, des trous évidents mais rien d'inquiétant. Le plus gros problème sécuritaire est l'installation électrique qui n'est plus tout à fait aux normes, des ajouts et des bricolages. Contrôle et mise aux normes de l'installation électrique. Il y a du colmatage de certains éléments du toit à faire et, en parallèle, on va demander une offre pour refaire tout le toit. Là, on s'attend de très mauvaises surprises. Nous n'avons pas de détails à vous donner pour ces 300'000.-- Pour la mise à niveau de l'installation électrique et un colmatage du toit, on devrait plus être dans les 30'000.--, avec une marge d'erreur assez grosse, mais pas dans les 300'000.--.

HMC, peut-on garantir la sécurité des usagers de la cantine, sans pour autant en faire un bâtiment splendide, avec ce montant de 300'000.-- ?

DK, nous avons compris qu'il y avait un risque d'amiante évident à la cantine. Le plus grand danger actuellement est l'électricité. Nous n'avons pas besoin de 300'000.-- pour y remédier.

YB, y a-t-il eu un contrôle OIBT ou c'est juste quelqu'un qui a dit que l'installation électrique était dangereuse ?

DK, il n'y a pas eu de contrôle officiel. Tous ceux qui sont passés par là et qui s'y connaissent ont bien constaté que c'était une installation assez dangereuse. Nous avons eu des coupures et court-circuit dus à l'arrosage automatique du terrain.

PMV, un accident pourrait être très définitif et dramatique avec l'électricité.

FF, est surpris, car sur le rapport, au niveau de l'amiante nous sommes en degré rouge. Selon le rapport, les locaux devraient être interdit d'accès quand on y lit que de l'amiante coule du toit.

DK, ce rapport est celui d'un architecte et non celui d'un organisme officiel ou professionnel de la branche amiante. Je ne peux pas répondre pour l'ensemble du CM sur la raison pour laquelle on en est encore là.

DR, un architecte se pose la question sur le bienfondé de la remise en état. Aujourd'hui on doit le faire. Si on ne fait pas la mise aux normes des locaux, le risque que l'on prend, si nous n'avons plus de rentrées financières dans 2 ans, est qu'il faudra fermer la cantine. Un chargé de sécurité va la fermer définitivement. C'est pour cela que la Cogest n'a pas supprimé ce montant. On est dans la même dynamique que l'an dernier : on ne sait pas où on va. Si on n'utilise pas ces 300'000.--, si c'est 50 ou 70 milles de plus il faudra les mettre. Il y aura une demande de crédit supplémentaire, cela arrive, mais il faut absolument mettre aux normes. Selon ce rapport, si on peut déjà faire le toit et l'électricité et qu'il resterait quelque chose. On pourrait faire d'autres finitions pour arriver à quelque chose de mieux qu'aujourd'hui. 300'000.— ou 400'000.—, les devis nous le diront, mais il faut faire quelque chose.

HMC, nous avons les mêmes interventions que nos collègues. Il faut sécuriser les lieux. En qualité d'utilisatrice du lieu, je sais qu'il y a déjà quelques petites électrocutions sans gravité. De l'eau qui sort des prises, peut-être venant de l'arrosage. Ne pas attendre un drame pour sécuriser les lieux. Bien sûr, on n'aimerait pas dépasser le montant requis. C'est difficile à déterminer pour préserver le budget communal et arriver, à terme, à la mise en place de ce fameux stade de Plantys qui intéresse tout le monde avec salle de sport, vestiaire, cantine. Cela a été difficile dans notre groupe car nous voulons absolument sécurisé sans dépenser un centime de plus. C'est pour cela que l'on va refuser l'amendement du Centre et accepter la demande d'un crédit supplémentaire/complémentaire, si nécessaire, car on ne lésine pas sur la sécurité.

FF demande une interruption de séance pour discuter avec son groupe sur le maintien de l'amendement.

Raphaël Roh (RR), pour une question de sécurité, il n'y a pas besoin de tout refaire. Un fusible général pourrait sécuriser l'installation à son origine et changer quelques prises. Ce n'est pas la réfection du toit qui va coûter cher, c'est surtout le retrait de l'amiante qui va coûter cher. On ne devrait jamais arriver au montant de 300'000.-

PMV, demande l'avis d'électricien de Nihat Curic (NC).

NC, comme RR, ce n'est pas forcément toute l'installation qu'il faut changer. Il faut voir sur place et établir un diagnostic.

SP, informe que le toit fait 265m2 et pense que ce serait bien et moins cher de mettre de panneaux solaires. Cela rendrait les lieux autonomes.

DK, le projet de 2021 envisageait les panneaux solaires. OIKEN n'était pas intéressé car la surface était trop petite à leurs yeux. Maintenant, ils semblent être plus intéressés qu'avant. C'est une option à prendre en compte.

Pause de 10 minutes.

Reprise.

FF, dit que le groupe va retirer l'amendement. Ils sont déçus des réponses du CM. On a fait cet amendement en pensant qu'il y avait un projet qui avait été fait. Que de premières directions avaient été prises. On s'est basé sur ce rapport qui avait des délais très généraux qui avaient été donnés. Et là, on remarque qu'il n'y a rien qui a été fait, on est dans un flou artistique total. Pas loin de l'amateurisme pour certains sujets. Il faut que les travaux se fassent rapidement. Ce rapport date d'il y a 1,5 an. Il faut que ces travaux soient faits dans l'année. Cela devient dangereux.

DK, rappelle qu'il y a eu des projets. Suite à ce rapport, il y a eu le projet de container qui a été refusé pour des motifs un peu légers alors qu'il satisfaisait aux besoins. Il y a eu un 2^{ème} projet. On n'a passé notre temps à faire des projets. Dire qu'il n'y a pas de projet est un peu lourd.

FF, ce n'est pas que par rapport à cela. C'est la question de l'amiante qui aurait pu être faite en parallèle de tous les projets. C'est quelque chose qui aurait dû être fait en priorité.

DK, nous n'aurions pas eu le problème de l'amiante si nous avions détruit les installations présentes pour les remplacer par les containers.

PMV, aimerait que soit relevé sa très profonde inquiétude concernant tout ce qui est électrique. L'amiante est terrible, mais c'est une mort étagée dans le temps en provoquant des cancers bien longtemps après y avoir été exposé. L'électricité est extrêmement fatale, très rapidement. L'inquiétude est légitime. Le CG attend un retour robuste de la part de la municipalité.

Le déroulé du budget se poursuit.

VOTE

Le budget 2024 est accepté à l'unanimité.

PMV, remercie la Cogest dans son ensemble, son président et son rapporteur. Les collègues qui sont venus siéger ou épauler cette commission. La municipalité qui a apporté des éléments de réponse et des informations concrètes et étayées pour soutenir nos collègues de la Cogest dans les travaux d'analyse du budget 2024 de la municipalité. Il remercie aussi tout un chacun pour le travail et la réflexion, les apports et remarques que vous avez fournis pour ce travail lors de ce budget un peu de crise.

6. INFORMATIONS

OC remercie pour l'acceptation du budget et la marque de confiance. L'inquiétude sur les locaux des Plantys a bien été entendue et promet des réponses à la rentrée de janvier 2024 et des prises de décisions. Le CG sera constamment informé.

L'audit pour cybersafe sera effectué le 26.01.2024. Découlant de cette labellisation et sécurité informatique, nous avons déjà fait signer une directive informatique à tout le personnel communal et aux fournisseurs. Les membres du CG, du municipal, de la police, des externes vont aussi recevoir une version adaptée des directives à signer qui indiquera ce vous pouvez faire ou non en matière de sécurité informatique.

Le vice-président Fabien Papilloud (FP) va vous dire quelques mots sur le site internet et ses changements.

OC veut revenir sur cette décision du CM qui a entraîné le courroux concernant les zones réservées dans des secteurs stratégiques en attendant que le futur plan de zone soit accepté. Les zones réservées permettent, entre autre, à l'Exécutif d'avoir un œil sur des projets qui pourraient arriver sur la table en dernière minute avant un changement de réglementation. Si on l'annonce trop longtemps à l'avance au public, il y a un danger que certains promoteurs arrivent avec un projet de dernière minute avant que la décision soit prise. C'est pour cela que ces décisions ne se chantent pas sur tous les toits.

Certains d'entre vous ont été fâchés que le CG n'ait pas été informé. Renseignement pris auprès de plusieurs communes du district : Nendaz en a fait plusieurs et n'a jamais informé l'assemblée primaire à l'avance. Conthey et Sion, qui ont un CG et ont pris ces décisions récemment, ont dit que c'était des décisions qui se prenaient au niveau de l'Exécutif et ne pas trop communiquer à l'avance. Le public présent au plénum n'a pas à savoir ce genre de choses à l'avance.

Pour être certain, il a demandé au service du développement territorial qui a confirmé que ces décisions ne concernent que l'Exécutif et que le Législatif n'a pas à en avoir connaissance avant la parution au B.O.

Il comprend notre courroux, mais le CM l'a fait dans le bon ordre, tel qu'est le rôle de chacun. Rôles à redéfinir lors de la prochaine rencontre CM/CG.

Lydia Moix (LM) n'a rien à ajouter.

FB, Cybersafe et en parralle on va travailler sur le site internet. 1^{er} objectif est d'avoir un site internet moins cher quand on sait que celui que nous avons actuellement nous coûte 8'000.-/an en maintenance. L'objectif est d'être en-dessous des 1'000.-/an. 2^{ème} objectif est de trouver facilement les informations avec une nouvelle navigation que vous pouvez tester sur vetroz-dev.ch. Il sera mis en ligne avant la fin d'année quand les tests pour les réservations de salle seront terminés. Le guichet virtuel est volontairement simplifié afin qu'à moyen il puisse être intégré au portail de canton qui va être mise en place afin que les gens puissent aller faire leurs démarches sur un seul portail.

SP, a le plaisir d'annoncer que les barrières disparaissent dans nos rues. La rue de la Bourgeoise, des Îles seront complètement ouvertes à la circulation ces prochains jours. La rue de la Fontaine également. La rue des Vergers devrait s'ouvrir d'ici demain. La T9 devrait voir les feux disparaître d'ici mercredi dans les deux sens. Au vu du budget, il y a aura beaucoup moins de barrières l'an prochain. Par contre, les travaux de la T9 reprendront à partir du 15 janvier. La T9 sera ouverte dans les deux sens pendant les fêtes. La partie montante Syndicat-Denner sera fermée pendant environ 2 mois. Une fois terminée c'est la partie nord Denner-Syndicat qui sera fermée. En gros, les travaux s'étaleront jusqu'au mois de juin 2024. Le sommet de l'avenue de la Gare sera fermé à la circulation. Le « Riverains autorisés » sera supprimé à la rue du Nord et à la rue de la Préfecture. Rue du Nord sera pour la circulation avenue de la Gare-Cantonale et la rue de la Préfecture pour la circulation Cantonale-avenue de la Gare.

La rue du Pont va rester en « Riverains autorisés » pour éviter que la circulation s'y dévie pour éviter les feux sur la Cantonale.

Une opération coup de poing a été faite jeudi dernier à 18h. 20 personnes autorisées à la rue du Pont, 15 personnes ont fait demi-tour et filés dans les pattes des agents des agents de Chamoson, Conthey et Vétroz. 37 verbalisations ont été effectuées. Il y a aura quelques séances en janvier également mais on ne peut pas mobiliser ce monde tous les jours et nos deux agents ne suffisent pas.

Il n'y aura plus de gros travaux sur les routes communales, juste de l'entretien. Les rue de la Bourgeoisie, des Îles, des Vergers seront encore impactées par les travaux du CAD. Cela se fera de secteur en secteur afin de gêner le moins possible.

Il souhaite tous ses vœux de fin d'année et pour 2024.

DK, lors de la dernière plénière il y a eu des questions sur la sortie de la SD et la taxe touristique. La question a été posée au service de l'économie et du tourisme, réponse : il n'y a pas d'obligation pour nous de prélever des taxes touristiques. Donc toutes les structures touristiques bnb etc ne percevront plus ni taxes de séjour et ni d'hébergement.

7. DIVERS

FF, revient sur les zones réservées. Il comprend que le CM n'ait pas à communiquer cette information à ce sujet. Par élégance, il aurait été bien d'informer le bureau en sachant que nous avons le secret de fonction. On sait que le RCCZ doit être adopté pour 2025, le PAZ pour le 1^{er} mai 2026. Pourquoi avoir prévu les zones réservées, pour 5 ans, alors que nos plans seront réalisés dans 2,5 ans ?

DK, 5 ans est la durée maximale sans prolongation par le Législatif sauf erreur. Cette mise sous protection va durer jusqu'au moment où elle ne sera plus nécessaire. Le chiffre de 5 ans a été articulé, mais cela ne veut pas dire que cette protection va durer 5 ans. Il espère qu'elle ne durera pas 5 ans.

OC, en effet le délai légal des zones réservées est de la compétence de l'Exécutif mais comme tout le monde l'a compris, dès que le nouveau RCCZ entre en fonction, il n'a plus lieu d'être.

FF, comprend ce délai maximal, mais cela aurait été bien de mettre un délai plus court. Ce chiffre de 5 ans a posé beaucoup de questions. Surtout quand on sait que les règlements doivent être révisés pendant ce laps de temps.

OC, le délai de mettre sur pied le RCCZ et PAZ sont fixés en 2026 environ. On ne sait jamais quelle serait la durée de traitement d'un recours, s'il y en avait un. Nous avons préféré utiliser ce délai maximal par sécurité dans ce cas-là.

FF, pourquoi des terrains bâtis ont été mise dans cette zone réservée ?

DK, les parcelles visées étaient non bâties. Mais on nous a conseillé d'éviter de produire des confettis. Nous avons si le bâti autour de ces parcelles avaient un certain âge regardé l'âge. Dans l'idée qu'ils pourraient être facilement détruit et intégré dans les autres parcelles. C'était pour éviter des confettis comme ils l'appellent.

FF, est-ce que d'autres zones réservées vont être prévues à court terme ?

DK, il n'y a pas actuellement en discussion, mais il est vrai qu'on attire notre attention sur des secteurs qui pourraient mériter une mise sous réserve. Mais rien de concret pour l'instant.

FF, souhaite que le CG ou au moins la commission édilité soit informée.

DK, au vu des retours que nous avons, nous allons essayer de faire un peu différemment. Sauf erreur, Conthey avait une information et c'était paru le lendemain.

DR, était un peu dubitatif sur pourquoi cela n'a pas été mis à l'ordre du jour. En tant que CG, il n'est au courant de rien, ne sait pas les zones. Il n'a reçu aucune information en qualité de CG. Il trouve dommage que ce n'était pas à l'ordre du jour, quelles zones étaient concernées avec une présentation et des explications.

PMV, normalement le président du plénum n'a pas à s'immiscer. Il est dubitatif quand il lit le rapport BISA, qui est public et en lit un extrait. La rue des Marais a des maisons qui ont entre 15 et 20 ans. Elles ne correspondent pas à la description de l'âge et ne sont pas hors service. Il y a une part de dissimulation au niveau de l'Exécutif et il l'a dit vertement au président. En sa qualité de président du Législatif, il ne supporte pas que l'on cache aux gens. Il rejoint le chef de groupe qui dit que l'on peut recevoir l'information sans être obligé des dire quelles parcelles sont impactées. Mais il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles. Il a trouvé le plan sur le site de la commune et est très étonné. Il invite vivement à aller voir qui sont les propriétaires des parcelles. L'Exécutif l'a beaucoup déçu. Le 16 octobre il pense que le CM aurait pu dire au CG qu'il était en réflexion. Il était dans une commune dont la présidence a été étonnée de la parution dans le B.O.

DR, questionne sur le suivit du dossier de la convention intercommunale pour les parents d'accueil des Coteaux du Soleil. On devait nous la remettre pour la fin d'année A-t-elle été finalisée ?

FP, non elle n'est pas finalisée car le président, M. Comby, a démissionné. Nous sommes en train de mettre cela en place avec Mme Torti.

DR, règlement de police le bruit entre 12h et 13h les travaux bruyants et autres doivent être évités. Y a-t-il une dérogation pour les travaux de la cantonale pour la T9 ?

SP, c'est du ressort du canton qui a autorisé les travaux.

DR, le canton à la mainmise là-dessus ?

SP, c'est la cantonale, le maître d'œuvre est le Canton du Valais. On a eu des plaintes, mais les ouvriers ont l'autorisation du Canton.

DR, concernant le postulat sur la SI de la maison de la santé déposé il y a 6 mois ?

OC, la réponse est prête et vous parviendra demain matin.

DR, surpris que le responsable des finances n'a pas été mandaté là-dessus et qu'il n'a pas travaillé là-dessus.

DR, y a-t-il un projet ou une décision qui a été prise au niveau du CM pour les bâtiments du pavillon ?

DK, le CM a décidé de la mettre hors projet.

DR, combien de temps ?

DK, pour l'instant.

DR, question qui parviendra par écrit sur la maison de la santé, on a validé au mois de mai. On a posé des questions sur les statuts de la SA, l'acte constitutif et les projets d'actes d'achat. Les projets devaient soumis avant qu'on vote ce qui n'est pas le cas à ce jour. Est-ce que les actes pour les statuts, constitution et achat ont été finalisés ? Si ce n'est pas le cas, quand le seront-ils ? Quand ils seront finalisés, est-il possible de nous les transmettre ? Cette dernière sera posée par écrit.

PMV, communique qu'un postulat très intéressant a été reçu au bureau de la part des PLR concernant le bâtiment des Pavillons. Il sera transmis pour traitement et à défendre au prochain plénum.

HMC, question sur les cartes journalières CFF. Est-ce que la commune participe au nouveau projet ?

OC, la commune continue de participer au projet et continue à les vendre. Elles peuvent être commandées pour l'instant par téléphone ou au guichet de la commune.

HMC, la sortie du CG sera organisée par l'AV. Plus d'informations seront communiquées sur la période et le projet de sortie.

XB, FF s'inquiète du danger de l'amiante. Lui, c'est la sécurité routière qui retient son attention. Dans un courriel aux travaux publics, il a demandé des précisions quant à la sécurité et l'aspect légal de l'installation de rochers aux bords tranchants le long des routes communales. Ils pourraient blesser un adepte de la mobilité douce, adulte et surtout un enfant qui pourrait se blesser si déséquilibré. La loi cantonale prévoit que toute construction, barrière, mur, haie et autre objet soit être placé à 60cm du bord de la chaussée. Les communes peuvent déroger, mais dans une distance supérieure. Dans la réponse de la commune, il est dit que c'est une distance de 200cm qui peut être ramenée à 60cm. Art 168 LCR. Le point inquiétant dans la réponse est que le CM n'entend pas appliquer la loi supérieure cantonale et y déroge. Une question écrite sera transmise au Bureau.

PMV demande au président de la RCO si la conclusion a été faite pour le suivi de relecture afin de pouvoir convoquer les gens début janvier pour le plénum du 29.

Alain Coquisart (AC), FF a reçu une version qui n'était pas la bonne. Au vu de la relecture on est à bout touchant. Vous l'aurez pour le début janvier.

PMV rappelle que pour pouvoir convoquer le plénum, il a besoin des informations pour le 5 janvier.

AC, la relecture sera faite par FF.

FF peut faire un retour dès demain.

HMC, qu'en est-il de la commission relecture. Il n'y a pas de président, ni de rapporteur.

PMV dit que c'est juste vu que ce n'est que de la relecture et de la correction. Pascale Moos (PM) s'occupe de cette commission.

DR, est-ce qu'une relecture est bien utile étant donné qu'on va retravailler dessus ? L'important est la relecture après la validation finale de 2^{ème} lecture.

PMV communique le calendrier

29.1 Plénum RCO

5.2 rencontre CM/Bureau

4.3 Plénum RCO

17.6 Plénum comptes 2023

En automne, sortie des élus

14.10 date de réserve pour un plénum

16.12 Plénum budget 2025

Le président du Bureau remercie tout le monde pour leur participation et souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes à tous.

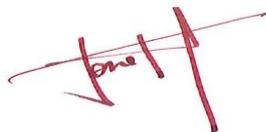
Il invite les personnes présentes à partager une agape.

Le Président PMV clôt la séance à 21h25

Ainsi fait à Vétroz, le 18 décembre 2023

Pierre-Michel Venetz

Président du Conseil général



Monique Roh-Roduit

Secrétaire du Conseil général

